



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2832

14 décembre 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2832e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 14 décembre 1988, à 11 heures

Président : M. KAGAMI

(Japon)

Membres : Algérie  
Allemagne, République  
fédérale d'  
Argentine  
Brésil  
Chine  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Italie  
Népal  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Yougoslavie  
Zambie

M. OUYAHIA

M. VERGAU

M. CULLEN

M. de ALENCAR

M. LI Luye

M. OKUN

M. BROCHAND

M. MIGLIUOLO

M. JOSSE

M. BLATHERWICK

M. NDIAYE

M. BELONOGOV

M. PEJIC

M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 25.

EXPRESSION DE SYMPATHIE AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES A L'OCCASION DU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU RECEMMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, dès le début de cette séance, exprimer, au nom du Conseil, notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'occasion de la terrible tragédie qu'ils viennent de connaître par suite du violent tremblement de terre qui s'est produit, il y a quelques jours, dans la région transcaucasienne de l'Union soviétique. Je suis certain de me faire le porte-parole de tous les membres du Conseil en disant que les pertes humaines et matérielles ainsi subies par le peuple soviétique nous ont profondément bouleversés et affligés. Je prie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de faire part à son gouvernement de nos sincères condoléances, de notre peine et de nos sentiments de solidarité.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme c'est la première séance du Conseil de sécurité au mois de décembre, je voudrais rendre hommage à S. E. M. Giovanni Migliuolo, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour services rendus en sa qualité de président du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre. Je suis certain de me faire l'interprète du Conseil en exprimant notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Migliuolo pour le grand talent de diplomate, le tact et la courtoisie dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais, en outre, rendre hommage à S. E. M. Mario Scialoja, Représentant permanent adjoint de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon exemplaire dont il s'est acquitté des fonctions de président le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LETTRE DATEE DU 9 DECEMBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20318)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël et du Liban des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec

Le Président

l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fakhoury (Liban) prend place à la table du Conseil; M. Matnai (Israël) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point de l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui comme suite à la demande contenue dans la lettre datée du 9 décembre 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/20318).

Les membres du Conseil sont saisis du document S/20322, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Algérie, l'Argentine, le Népal, le Sénégal, la Yougoslavie et la Zambie.

Je voudrais également appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/20317, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 décembre 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Liban. Je lui donne la parole.

M. FAKHOURY (Liban) (interprétation de l'arabe) : C'est un plaisir pour ma délégation et pour moi personnellement de vous voir, Monsieur, assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Les relations entre nos deux pays, notre amitié personnelle, votre expérience et votre sagesse bien connues nous assurent que les travaux du Conseil sont en bonnes mains.

Je suis également heureux de rendre hommage à M. Giovanni Migliuolo, le Représentant permanent de l'Italie, pour la compétence, l'impartialité et la sagesse qu'il a montrées le mois dernier dans la conduite des travaux du Conseil.

La délégation du Liban se félicite vivement de votre réaction, Monsieur le Président, ainsi que celle des autres membres du Conseil de sécurité à la demande du Liban afin de tenir une séance urgente pour examiner l'attaque contre le territoire libanais par les forces navales, aériennes et terrestres israéliennes le 9 décembre 1988.

La lettre adressée au Secrétaire général par le Liban a été distribuée le même jour en tant que document officiel du Conseil de sécurité (S/20317). La lettre contient l'information qui était alors disponible concernant l'attaque israélienne contre la localité de Naamé et le monastère qui la surplombe, de même que l'attaque contre le triangle de Chouéifat-Saadiyat-Baaouarta, qui se trouve bien à l'intérieur du Liban - en fait, seulement à 20 kilomètres au sud de notre capitale, Beyrouth.

M. Fakhoury (Liban)

Une fois la lettre rédigée, de nouveaux détails consternants ont été reçus concernant les forces israéliennes qui ont participé à l'attaque, l'ampleur et l'intensité de la puissance de feu et le nombre élevé de zones qui ont été soumises aux attaques et aux bombardements.

Comme nous tous, les membres du Conseil ont dû voir à la télévision ou lire dans les journaux tous les détails de cet acte criminel flagrant et prémédité. La côte de la zone de Chouf, de Damur à Naamé et ses collines avoisinantes, ainsi que le monastère situé sur l'une de ces collines, jusqu'aux localités d'Arman, de Choueïfat et de Saadiyat, ont été bombardées par les forces aériennes et terrestres. Ces bombardements aériens et terrestres ont atteint les sommets des montagnes côtières, notamment les villages d'Abeyya, d'Einab et de Chamlan et les routes qui mènent à ces villages.

Des avions militaires israéliens, des hélicoptères de combat, des troupes de parachutistes ont débarqué et des forces navales et des canonnières israéliennes sillonnant les eaux territoriales libanaises le long de la côte libanaise ont également participé aux bombardements aériens et terrestres.

Les forces israéliennes ont utilisé des chiens piégés sur lesquels étaient fixés des explosifs et des bombes à gaz, qu'elles ont lâchés contre les centres de la résistance nationale libanaise. Il s'agit là d'une nouvelle méthode de guerre. Nous ne devrions toutefois pas nous étonner sachant qu'Israël n'attache aucune importance à la vie de non-Israéliens, on ne peut s'attendre à ce qu'il respecte les animaux ou leur montre plus de pitié.

Les pertes en vies humaines et en biens matériels causées par l'attaque israélienne sont considérables. De nombreux édifices et maisons ont été rasés, des récoltes ont été brûlées et beaucoup de routes ont été détruites au cours de l'attaque et des affrontements, qui ont duré 12 heures sans relâche et qui ont causé un grand nombre de morts et de blessés.

La souveraineté libanaise violée quotidiennement par l'ennemi israélien et tous les moyens dont il dispose est, bien sûr, la responsabilité du Liban. Mais elle est également la responsabilité du Conseil de sécurité. Y a-t-il un membre du Conseil qui ne comprenne pas la signification de la souveraineté et qui ne soit prêt à la défendre?

Dans sa lettre, le Gouvernement libanais a condamné cet acte d'agression israélien. Nous avons dit de façon répétée qu'Israël entend intensifier ses opérations militaires contre le Liban, en l'absence d'une position ferme et

M. Fakhoury (Liban)

dissuasive du Conseil de sécurité, position qui obligerait Israël à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité exigeant la cessation de toutes les opérations militaires contre le Liban et le retrait total, immédiat, inconditionnel du territoire libanais.

Le tout dernier acte d'agression israélien montre une fois encore qu'Israël se considère libre de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, son espace aérien, ses terres, et ses eaux territoriales. Cela va directement à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité, résolutions qu'Israël continue de bafouer. Il va également à l'encontre de la Charte des Nations Unies, du droit international et de ses normes et des conventions internationales.

L'acte d'agression a été suivi par une déclaration du chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Dan Shamron, qui montre aussi que la clique dirigeante israélienne a la ferme intention de poursuivre sa politique d'agression contre le Liban. Le général Shamron a dit que les opérations du vendredi 9 décembre contre les bases palestiniennes au Liban constituent une victoire importante dont la dimension militaire se fera plus visible dans un avenir proche. Puis il a ajouté que cette opération ne serait pas la dernière.

M. Fakhoury (Liban)

En d'autres termes, le général Shamron veut que le Conseil et le monde entier sachent bien qu'Israël n'a pas l'intention de respecter les résolutions, conventions, lois, normes ou accords internationaux. Cette déclaration met à nu les desseins d'Israël vis-à-vis du Liban. Le franc-parler de Shamron frise l'arrogance. Comme il est devenu coutume pour les militaires et les politiciens israéliens, cette déclaration ne vise pas uniquement le Liban; elle vise également la communauté internationale et surtout le Conseil de sécurité. Depuis sa création au cœur de la région du Moyen-Orient, Israël a continué de poursuivre une politique d'agression. Son attitude a toujours été que la force est à la base du droit et que la loi de la jungle est la seule loi qu'Israël reconnaît, que cela plaise ou non à la communauté internationale. Violier le droit est devenu un principe auquel il croit - les pertes de vies humaines et les dommages matériels causés par Israël ne comptent absolument pas tant qu'Israël ou les Israéliens ne sont pas touchés. Tout doit être permis à Israël et défendu à tous les autres. Même la résistance à l'agression est considérée comme du terrorisme aux yeux d'Israël. Pour Israël, même la résistance à l'occupation est considérée comme un acte criminel. Mais l'agression planifiée, les meurtres, les destructions sont aux yeux d'Israël des actes de légitime défense contre de prétendus dangers. L'atmosphère de peur dans laquelle vit Israël est le résultat inévitable de sa politique de l'agression pour l'agression.

Israël aurait tort de penser qu'une telle politique puisse durer. Israël a connu des revers amers suite à la résistance libanaise, mais l'arrogance, la méfiance et la haine qui caractérisent les dirigeants israéliens les empêchent de reconnaître leurs erreurs et de tirer les enseignements qu'ils auraient dû tirer en lançant leurs forces dans le territoire libanais, le long des frontières internationales ou à l'intérieur du Liban.

Son incursion dans le territoire libanais en 1982 lui a coûté très cher. Il a dû payer par des centaines de morts et de blessés. Depuis, il recourt aux bombardements à distance ou aux bombardements navals à l'aide de jets militaires ou, en poussant la soi-disant armée du Sud-Liban à mener des opérations militaires en son nom. Lorsqu'Israël, dans une tentative pour remonter le moral de ses soldats et de ses officiers, a pris le risque, au début de cette année, de lancer ses forces jusqu'au cœur du Sud-Liban, il a essuyé des revers considérables. Son ministre de la défense, Rabin, pensait que poser sur une des collines environnant

M. Fakhoury (Liban)

la ville de Midoun - une photo où il assiste à la démolition des maisons de la petite ville - rétablirait le moral des forces armées israéliennes. Il se serait bien, peut-être, pris pour un personnage historique : un Néron assistant à l'incendie de Rome. Hélas, Midoun, ce petit village, n'est pas Rome, la capitale de l'empire romain et Rabin n'est pas Néron.

Vendredi dernier, Israël s'est laissé une fois de plus tenté par l'aventurisme : il a lancé ses troupes et ses armes dans une incursion de grande envergure à l'intérieur du Liban. Une fois de plus, il l'a payé cher. Israël a reconnu la perte d'un officier supérieur, un lieutenant-colonel et de nombreux blessés parmi ses troupes; cependant, ses pertes humaines nous semblent plus importantes encore et ses pertes matérielles plus énormes. La date de l'opération de vendredi n'était pas fortuite. Israël voulait marquer à sa façon le premier anniversaire de l'occupation des territoires palestiniens. Cette attaque avait pour but de relever le moral de son armée qui avait été ébranlée par la révolte des pierres, révolte qui dure depuis une année et que l'armée israélienne n'a pas pu maîtriser. Israël n'avait que le territoire libanais à mépriser et à attaquer avec toute sa puissance. L'opération a échoué; elle était vouée à l'échec en raison de la volonté de la résistance nationale libanaise de lui faire face.

Le Liban ne s'est jamais laissé tromper par les déclarations des dirigeants israéliens selon lesquels Israël n'a pas de visées sur le Liban et ses eaux et que ses opérations ne sont pas dirigées contre le Liban et les Libanais. Et pourtant, les bombardements navals et aériens et de terre n'ont d'autre objectif que des villages et des territoires libanais. Les dégâts ont été causés aux Libanais et à leurs biens. L'occupation continue par Israël d'une partie du territoire libanais est le témoignage le plus flagrant de sa convoitise du territoire libanais et de ses eaux. L'agression soutenue d'Israël contre le Liban est la preuve la plus flagrante de ses desseins et machinations contre mon pays.

Compte tenu que le Liban ne fait plus confiance à Israël, à ses dirigeants et politiques, devant les actes répétés d'agression menés par Israël et ses dirigeants contre le territoire, villes et villages libanais et leurs civils sans défense, étant donné qu'Israël et ses dirigeants entendent poursuivre leur politique de l'agression pour l'agression contre le Liban, vu les déclarations de civils, de militaires et de dirigeants israéliens - dont la plus récente et la plus grave

M. Fakhoury (Liban)

est celle du général Shamron -, face à la situation explosive due à l'occupation par Israël d'une partie du sud du territoire libanais et à ses actes d'agression et ses pratiques qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde, la délégation du Liban demande instamment au Conseil de faire ce qui suit.

M. Fakhoury (Liban)

Premièrement, condamner Israël pour tous ses actes d'agression notamment pour le tout dernier acte d'agression lancé contre le territoire libanais.

Deuxièmement, contraindre Israël à mettre en oeuvre les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, aux termes desquelles le Conseil demande qu'Israël mette immédiatement et définitivement fin à tous ses actes d'agression dirigés contre le territoire libanais.

Troisièmement, de contraindre Israël à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil, aux termes desquelles le Conseil demande le retrait total, immédiat et inconditionnel d'Israël de tout le territoire libanais.

Nos demandes sont légitimes. Les membres du Conseil en ont reconnu la validité et ont demandé, dans leurs interventions, qu'il y soit fait droit lorsque le Conseil a examiné la plainte du Liban au sujet des actes d'agression continus d'Israël. Mais si Israël est responsable, le Conseil l'est aussi, car la protection de la souveraineté des Etats Membres de même que le maintien de la paix et de la sécurité internationales ressortissent au Conseil de sécurité. Le Conseil est en mesure d'adopter une résolution et de la faire appliquer. Le fait que nous avons recours au Conseil aujourd'hui traduit notre foi en l'aptitude du Conseil à agir de la sorte et nous pensons que c'est notre droit en tant que membre de la famille des nations d'obtenir que le Conseil se saisisse de notre plainte. D'ailleurs empêcher que le Conseil s'acquitte de son mandat ne fait que rendre plus explosive la situation au sud du Liban et au Moyen-Orient. Cela ne fait qu'entraver les efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales et encourage Israël à poursuivre sa politique d'agression contre le Liban.

Il est dans la nature de l'homme de ne pas oublier un méfait. Il est dans la nature de l'histoire de prononcer des jugements sévères contre les agresseurs et contre ceux qui les encouragent et tolèrent leurs actes d'agression.

Monsieur le Président, nous vous lançons un appel et, par votre entremise, nous lançons un appel à chacun des membres du Conseil : protégez la souveraineté du Liban; mettez fin à l'injustice dont est victime son peuple et mettez un terme à l'effusion de sang au Liban en adoptant une position ferme et courageuse et en adoptant à l'unanimité une résolution contraignante pour empêcher Israël de poursuivre dans cette voie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Liban des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MATNAI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je souhaite également remercier le représentant de l'Italie pour la façon dont il a dirigé les délibérations du Conseil en novembre.

Je voudrais d'emblée réaffirmer la position du Gouvernement d'Israël s'agissant du Liban. Nous avons répété cette position à maintes reprises par le passé. En termes simples, Israël n'a aucune revendication territoriale quelle qu'elle soit sur le territoire libanais - pas un centimètre. Ce que veut Israël, c'est protéger et défendre la sécurité de sa population contre les attaques répétées lancées depuis le territoire libanais et garantir cette sécurité.

Nous souhaitons voir un gouvernement central restaurer la souveraineté dans toutes les régions du Liban. Nous souhaitons voir un Etat unifié responsable de la sécurité à l'intérieur du Liban et le long de ses frontières. Il n'en est malheureusement pas ainsi.

En fait, depuis un an, la situation tragique qui règne au Liban se détériore davantage encore. Ceux qui ont parlé de souveraineté et d'intégrité territoriale, aujourd'hui, devraient lancer leurs accusations contre ceux-là mêmes qui tournent en dérision l'intégrité territoriale du Liban.

Parmi ceux-là, bien sûr, il y a d'autres forces au Liban : l'OLP et ses différentes factions qui utilisent le Liban pour déchaîner la violence contre Israël. Et, en l'absence d'un gouvernement libanais capable d'assumer ses responsabilités - à savoir, empêcher que ne se produisent de telles attaques -, le Gouvernement d'Israël n'a d'autre choix que de prendre les mesures indispensables pour assurer sa sécurité.

Le 9 décembre 1988, le Gouvernement d'Israël a pris l'une de ces mesures. Dans une opération limitée, les forces de défense israéliennes ont pris pour cible le quartier général du Front populaire pour la libération de la Palestine - commandement général (FPLP-GC). Comme on le sait, le FPLP est une faction de l'OLP dirigée depuis 1968 par l'architerroriste Ahmed Jibril. Le quartier général

M. Matnai (Israël)

du FPLP se trouve dans les collines au nord de Damur. On trouve dans ces collines une certaine quantité de munitions et de batteries antiaériennes. Il y a aussi, cachés dans ces collines, plusieurs camps d'entraînement de terroristes. C'est de cette région que Jibril et ses cohortes ont planifié et exécuté un certain nombre d'attaques terroristes contre Israël ces dernières années.

En novembre 1987, par exemple, des terroristes du FPLP s'étaient infiltrés en Israël en utilisant un deltaplane. Six Israéliens furent tués au cours de l'attaque avant que nous ayons pu stopper l'opération des terroristes. Un mois plus tard, en décembre 1987, le FPLP re endiquait la responsabilité d'une attaque à la grenade à Rafah, au cours de laquelle plusieurs civils israéliens avaient été blessés. Et plus récemment, les autorités de l'Allemagne de l'Ouest ont arrêté plusieurs terroristes du FPLP et découvert une cache d'armes qu'ils avaient l'intention d'utiliser dans des opérations terroristes de grande envergure.

Il est quelque peu ironique que je représente mon gouvernement durant cette réunion du Conseil, car je sais de première main ce qu'est la terreur déclenchée par le FPLP. En effet, en 1972, j'étais chargé d'affaires par intérim à Phnom Penh. Un matin j'ai reçu une lettre par la poste. C'était une lettre piégée. C'était le FPLP qui l'avait envoyée. J'étais sur leur liste.

Je ne suis pas venu pour prouver que le FPLP est une organisation terroriste importante qui a lancé de nombreuses opérations terroristes contre mon pays. On le sait très bien. Je suis venu pour informer les membres du Conseil que nous nous sommes lancés dans une opération limitée afin de nous défendre du terrorisme, ce fléau du monde moderne. L'opération a duré quelques heures et toutes les troupes - je répète, toutes les troupes - se sont retirées une fois leur mission accomplie.

M. Matnai (Israël)

Il y a deux jours à peine, le même Ahmed Jibril a indiqué clairement sa position à Radio-Damas. Il a donné une nouvelle fois sa version d'un règlement de paix. Son objectif est clair : "Le retour à Haïfa, Jaffa, Nazareth, Lydda et Ramle. Faute de quoi, il ne saurait y avoir de paix avec l'ennemi".

Israël n'est pas en conflit avec le Gouvernement et le peuple du Liban. Mais nous sommes en conflit avec ceux qui ont bouleversé la légitimité du Liban à leurs propres fins d'agression contre nous et plongé le Liban dans la tragédie qu'il vit depuis près de 20 ans.

Dans ces circonstances, et tant que la situation tragique qui règne au Liban se poursuivra, nous restons fermement décidés à assurer la sécurité de nos citoyens à l'intérieur de nos frontières. Nous continuons de penser que ce n'est que par des accords de sécurité appropriés et mutuellement convenus qu'il sera possible de trouver une solution pratique susceptible d'assurer la tranquillité des deux côtés de la frontière avec le Liban. Nous continuerons en même temps d'aspirer à une paix durable avec le Liban, ainsi qu'avec tous nos voisins.

Cet éminent conseil devrait noter que la présence de terroristes armés au Liban est la cause principale du problème et la condamner au lieu de blâmer ceux qui se défendent contre les actes de terrorisme.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant d'Israël de ses paroles aimables à mon endroit.

M. NDIAYE (Sénégal) : Les pays non alignés membres du Conseil de sécurité m'ont donné, en ma qualité de coordinateur de leur groupe pour le mois de décembre, la mission de faire la déclaration suivante en leur nom :

"Les pays non alignés membres du Conseil de sécurité voudraient dire leur sympathie à la délégation soviétique à la suite de la catastrophe naturelle qui vient de frapper le peuple soviétique. Ils voudraient également saisir l'occasion qui leur est offerte pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 1988. Ils voudraient vous assurer de leur entière coopération ainsi que de leur constante disponibilité. Ils ont noté, pour s'en réjouir, que vous vous acquittez de votre tâche avec toute la discrétion et toute l'efficacité bien connue du peuple japonais. Ils voudraient également dire leur reconnaissance à l'Ambassadeur Migliuolo, Représentant permanent de l'Italie, et le féliciter pour la manière exemplaire dont il a mené les travaux du Conseil au cours du mois de novembre dernier.

M. Ndiaye (Sénégal)

Les pays non alignés membres du Conseil de sécurité sont profondément convaincus que la violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale et de l'indépendance d'un Etat constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi les pays non alignés, qui se sont toujours élevés contre la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, voudraient saisir l'opportunité de ces débats pour, d'une part, condamner l'agression du 9 décembre 1988 perpétrée contre le Liban et, de l'autre, rejeter sans appel les arguments avancés par Israël pour justifier cet acte.

Selon eux, en effet, l'agression perpétrée le 9 décembre 1988 par les forces armées terrestres, navales et aériennes d'Israël contre le Liban est intolérable et doit susciter une réaction appropriée de la part du Conseil de sécurité. A cet égard, l'adoption du projet de résolution qu'ils ont présenté devrait constituer une réaction minimale du Conseil de sécurité, qui a une responsabilité toute spéciale dans le rétablissement du Liban dans ses droits inviolables et imprescriptibles à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la paix.

En adoptant ce projet de résolution, le Conseil de sécurité exprimerait ainsi, une fois de plus, le refus de la communauté internationale de s'accommoder de l'usage de la force et de la politique d'agression comme moyen d'assurer la sécurité pour quelque Etat que ce soit."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Sénégal de ses aimables paroles à mon endroit.

M. BROCHAND (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, comme l'ont fait les orateurs qui m'ont précédé, toutes nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de notre conseil.

Permettez-moi également d'exprimer notre gratitude à la délégation italienne, et en particulier à son représentant permanent, l'Ambassadeur Migliuolo, pour l'excellente manière dont elle s'est acquittée de sa tâche au cours du mois écoulé.

Une fois de plus, le territoire du Liban a été l'objet d'une attaque extérieure. La France condamne en permanence les actes de violence qui portent atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Liban. En votant en faveur du projet de résolution qui nous est soumis, elle exprime son souci de voir cesser les attaques dirigées contre un pays qui lui est particulièrement proche.

M. Brochand (France)

Ces attaques ne peuvent en effet, au moment où l'unité du Liban est en péril, qu'aggraver une situation déjà instable : l'existence d'un Liban indépendant et en paix, nécessaire à l'équilibre du Proche-Orient, dépend de la réconciliation de tous les Libanais mais également de la fin des ingérences extérieures.

A cette occasion, mon pays tient également à réaffirmer son souhait de voir le mandat de la FINUL être appliqué, conformément aux résolutions des Nations Unies, afin de préserver l'intégrité territoriale du Liban et d'assurer la paix et la sécurité dans sa région méridionale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. STARACE-JANFOLLA (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je m'associe aux orateurs précédents qui ont rendu hommage à votre présidence. Les liens qui unissent votre pays et le mien sont très anciens et la coopération actuelle entre eux est intense et exemplaire. Vous savez que vous pouvez compter sur notre concours sans réserve, et nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

J'aimerais également adresser nos remerciements pour les sentiments de gratitude exprimés à ma délégation pour le travail accompli au cours du mois de novembre, au moment où l'Italie assumait la présidence du Conseil.

M. Starace-Janfolla (Italie)

Une fois encore le Conseil est convoqué à la suite d'une plainte du Liban qui dénonce un acte d'agression des forces navales, aériennes et terrestres israéliennes contre le territoire libanais. En raison à la fois de la position qu'a constamment adoptée le Gouvernement italien dans les cas de violations de souveraineté et des liens d'amitié qui unissent mon pays et le Liban, je me dois de dire que nous déplorons cette opération militaire, qui représente une grave violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, lesquelles doivent être respectées.

J'aimerais, par-dessus tout, exprimer notre soutien et notre solidarité à l'égard du peuple libanais qui, une fois encore, est en butte à une injustice. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes.

Le Conseil a adopté, sur la question du Liban, un certain nombre de résolutions visant à créer un climat de paix sur la frontière entre les deux pays grâce au retrait total des forces israéliennes jusqu'aux frontières internationales et grâce au déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban sur ces mêmes frontières. Ces résolutions doivent être respectées et le Conseil devrait saisir cette occasion pour réaffirmer son ferme appui à la lettre et aux principes de ces résolutions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. de ALENCAR (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous dire combien ma délégation se félicite de vous voir présider les travaux du Conseil au mois de décembre. Je suis certain que votre expérience et votre habileté diplomatique alliées au prestige et à l'importance du Japon dans le monde vous permettront de vous acquitter au mieux de vos fonctions de président.

J'ai également le grand plaisir de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Migliuolo, et aux distingués représentants de l'Italie, pour l'efficiencie avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de novembre.

Monsieur le Président, permettez-moi également de vous remercier d'avoir, au nom des membres du Conseil, fait part de notre tristesse et de notre solidarité s'agissant des tragiques conséquences du tremblement de terre qui s'est produit sur le territoire soviétique. Nous nous associons pleinement à vos paroles bienveillantes.

M. de Alencar (Brésil)

Le Conseil de sécurité est réuni pour examiner l'attaque armée israélienne perpétrée le 9 décembre contre le territoire libanais, et le Gouvernement brésilien voudrait, une fois encore, s'associer à ceux qui déplorent cette nouvelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, qui enfreint les principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation ainsi que les normes acceptées de comportement international. Nous estimons que de tels actes rendent plus difficile encore la réconciliation nationale au Liban et que, partant, ils exacerbent les tensions dans la région du Moyen-Orient. En outre, ils occasionnent de terribles souffrances à la population libanaise, ce qui est une source de grave préoccupation pour mon pays.

Le Brésil demeure convaincu que la paix et la stabilité ne pourront être restaurées au Liban que si l'on respecte scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce serait aussi un pas important vers la paix pour l'ensemble du Moyen-Orient.

En conséquence, nous pensons que toutes les attaques contre le territoire libanais doivent cesser immédiatement. La délégation brésilienne est donc prête à appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis, et que le Sénégal a présenté au nom de ses auteurs. Nous espérons qu'il sera pleinement respecté.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi (S/20322). S'il n'y a pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, France, Allemagne, République fédérale d', Italie, Japon, Népal, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, une voix contre et aucune abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté, par suite du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Le Président

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mlle BYRNE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :  
Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je suis certaine que vous guiderez nos travaux avec sagesse et habileté. Je tiens par ailleurs à remercier sincèrement le Représentant permanent de l'Italie pour l'excellente façon dont il a conduit les délibérations du Conseil au mois de novembre.

Les Etats-Unis continuent à défendre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. Conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, nous avons demandé à maintes reprises le retrait de toutes les forces étrangères du Liban et l'extension de l'autorité du Gouvernement central à l'ensemble du territoire. Notre politique reste inchangée.

Nous avons voté contre le projet de résolution dont le Conseil était saisi aujourd'hui, car il critique les actes d'une partie tout en passant sous silence les attaques et les représailles émanant de l'autre côté de la frontière. Et c'est précisément ce cycle de violence qui perpétue les souffrances dans cette région troublée.

Qui plus est, en demandant à Israël de cesser toute attaque contre le territoire libanais indépendamment des provocations, ce projet de résolution nierait à Israël son droit naturel à la légitime défense. Nous ne pouvons accepter cela.

Tant que des éléments extrémistes continueront d'utiliser la région comme base pour lancer des attaques hostiles contre Israël, le sud du Liban ne connaîtra pas de retour à la stabilité. Ce qu'il faut, ce sont des mesures pratiques pour mettre un terme aux activités terroristes, et non pas d'autres résolutions déséquilibrées qui n'aboutissent à rien. Les Etats-Unis restent disposés à travailler avec toutes les parties pour mettre un terme à la violence au sud du Liban et pour restaurer la paix et la sécurité dans la région. Ces efforts se poursuivront.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante des Etats-Unis des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

Le Représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques souhaite faire une déclaration. Je lui donne la parole.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, puisque c'est ma première occasion de prendre la parole au Conseil au mois de décembre, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois. Nous avons déjà pu voir avec quelle compétence vous conduisez les délibérations du Conseil et nous vous souhaitons plein succès à ce poste de responsabilité.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur à la présidence du Conseil, le Représentant permanent de l'Italie. Novembre a été un mois difficile, et nous tenons à dire combien nous avons apprécié l'habileté avec laquelle l'Ambassadeur Giovanni Migliuolo s'est acquitté de sa tâche en dépit de sa maladie. Nous nous réjouissons de le voir à nouveau participer aux travaux du Conseil.

M. Belonogov (URSS)

Monsieur le Président, la délégation soviétique est profondément touchée par les paroles de condoléances que vous avez exprimées après le tremblement de terre catastrophique qui vient de frapper le peuple soviétique, en Arménie. Ce tremblement de terre a causé d'immenses souffrances. Le nombre des victimes est estimé aujourd'hui à 55 000, et plus de 500 000 personnes restent sans abri. Les pertes matérielles sont considérables.

L'Arménie est maintenant au centre des pensées de tout le peuple soviétique. M. Gorbatchev s'est rendu sur place pendant deux jours et le Président du Conseil des ministres de l'URSS participe directement aux opérations de sauvetage. L'impossible est fait pour sauver les rescapés, fournir une assistance médicale aux blessés et aider les femmes et les enfants, et tous ceux qui ont été victimes du tremblement de terre.

Notre pays pleure les victimes mais il est fermement décidé à reconstruire les régions dévastées au cours des deux prochaines années. Un énorme travail nous attend. En ces jours tragiques, l'aide arrive aux victimes de la région, non seulement de toute l'Union soviétique mais aussi de nombreux Etats étrangers, de gouvernements, de diverses organisations publiques et de milliers de personnes privées. Nous sommes profondément reconnaissants à tous ceux qui prennent part à nos souffrances et à notre chagrin, et qui ont exprimé leur solidarité et leur sympathie en prenant des mesures pratiques pour aider les survivants.

Nous sommes reconnaissants à tous les membres du Conseil de sécurité qui, lors de la séance d'aujourd'hui et en d'autres occasions, ont exprimé leurs condoléances et leur sympathie. Au nom de la délégation soviétique, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de la déclaration que vous avez faite aujourd'hui en votre qualité de président du Conseil de sécurité au sujet du tremblement de terre en Arménie. Votre message sera transmis au Gouvernement de mon pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.